



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 22 août 2023, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Isabelle Bonneau, directrice générale adjointe, développement durable
Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

CO-230822-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-230822-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Jacques Lemire, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points :

- CO-230822-7.12 intitulé *Acceptation d'un amendement à une offre d'achat portant sur une partie des lots 2 208 951 et 3 693 655 du cadastre du Québec;*

- CO-230822-10.2 intitulé *Révision d'une décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles concernant la demande de démolition complète du bâtiment principal situé aux 3017 et 3019, rue Mackay, dans l'arrondissement de Saint-Hubert.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-1.3**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

M. Yvan Gévry dépose une pétition concernant le mode de financement du mur anti-bruit de la route 116.

Mme Marie-Josée Gadoury dépose un document concernant le trajet de la ligne d'autobus numéro 1.

CO-230822-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 JUILLET 2023 À 19 H 01**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2023 à 19 h 01 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 6 JUILLET 2023 À 16 H 06 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 6 juillet 2023 à 16 h 06, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-230822-2.1****NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL JEUNESSE (SD-2023-2187)**

Il est proposé de nommer Benisha Mukandila, présidente du Conseil jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-2.2**MANDAT À L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL
QUANT À LA RÉALISATION D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE
PORTANT SUR L'IDENTITÉ ET LE DEVENIR SOUHAITABLE DU
SECTEUR LEMOYNE (SD-2023-2229)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, de mandater l'Office de participation publique de Longueuil afin de réaliser une démarche participative portant sur l'identité et le devenir souhaitable du secteur LeMoynes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-2.3**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA FÊTE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DE LONGUEUIL
(SD-2023-2188)**

Il est proposé de désigner Nathalie Martin, chef de la Division médiation des savoirs, développement et traitement des collections à la Direction de la culture, du loisir et développement social, pour siéger au conseil d'administration de La fête du livre et de la lecture de Longueuil à compter du 24 novembre 2023, pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Jacques Lemire et Jonathan Tabarah quittent leurs sièges.

CO-230822-2.4**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE OBSERVATEUR DU COMITÉ
CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
(SD-2023-1958)**

Il est proposé de désigner M. Éric Drainville comme membre observateur du Comité consultatif sur le développement économique, en remplacement de Mme Julie Éthier, jusqu'à la fin du mandat de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-2.5**DÉPÔT PAR LA MAIRESSE DU RAPPORT 2022-2023 DE LA
VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

Il est procédé au dépôt par la mairesse du rapport 2022-2023 de la vérificatrice générale de la Ville de Longueuil, Guylaine Séguin, qui présente sa vérification financière 2022, ainsi que ses rapports d'optimisation des ressources et de conformité à des vérifications réalisées.

CO-230822-2.6**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL
DU PATRIMOINE TENUE LE 3 MAI 2023 (SD-2023-1860)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 3 mai 2023.

CO-230822-2.7**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL
DU PATRIMOINE TENUE LE 1^{ER} JUIN 2023 (SD-2023-2271)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 1^{er} juin 2023.

CO-230822-2.8**DÉPÔT D'UNE REQUÊTE DEMANDANT LA FORMATION DE LA
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-
CHARLES (SD-2023-2344)**

Il est proposé :

1^o de prendre acte de la requête jointe au sommaire décisionnel SD-2023-2344, demandant la formation de la *Société de développement commercial Espace Saint-Charles* dans un district compris dans la zone commerciale définie au *Règlement CO-2023-1233 sur les Sociétés de développement commercial* et dont les limites sont énoncées à cette requête;

2^o d'ordonner à la greffière d'expédier, par poste recommandée, ou de faire notifier à tous les contribuables qui tiennent un établissement dans le district, un avis les informant qu'un registre sera ouvert, à la date, lieu et heures déterminés par cette dernière, afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposeront à la formation de la société.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-2.9**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE COMMISSIONS
LOCALES (SD-2023-2346)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de commissions locales suivantes :

1^o réunion de la Commission de la mobilité durable tenue le 18 mai 2023;

2^o réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 26 mai 2023.

CO-230822-2.10**RECOMMANDATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ DURABLE QUANT AU PORT DU CASQUE DANS LES PISTES CYCLABLES HORS-RUE (SD-2023-2346)**

Il est proposé d'approuver la recommandation adoptée par les membres de la Commission de la mobilité durable, lors de la réunion du 18 mai 2023, dans le cadre d'une présentation concernant le projet de règlement visant à encadrer l'utilisation des véhicules et la circulation des usagers sur le réseau aménagé en dehors des chemins publics, à l'effet de ne pas obliger le port du casque dans les pistes cyclables hors-rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-2.11**AUTORISATION DE L'INSTALLATION ET DE L'UTILISATION TEMPORAIRE DE BRASEROS LORS DE L'ÉDITION 2023 DU MARCHÉ DE NOËL (SD-2023-1983)**

Il est proposé d'autoriser l'installation et l'utilisation temporaire de braseros au parc St. Mark et sur la placette éphémère du 300, rue Saint-Charles Ouest lors de l'édition 2023 du Marché de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-230822-2.12**ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE LOISIR, DE CULTURE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE (SD-2023-1611)**

Considérant que conformément à la Charte de la Ville de Longueuil, un plan de développement en matière de loisir, de culture et de développement social et communautaire doit être adopté afin de définir les objectifs poursuivis par la Ville en ces matières;

Il est proposé d'adopter le Plan de développement en matière de loisir, de culture et de développement social et communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

CO-230822-4.1**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2023-2302)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 10 juillet 2023, au montant de 15 753 564 \$, relevant d'une compétence locale, à Marchés mondiaux CIBC inc.

CO-230822-4.2**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT DE LA RÉPARATION DES MAISONNETTES DE NOËL ET POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES MAISONNETTES POUR LE MARCHÉ DE NOËL ET DES TRADITIONS (SD-2023-1971)**

Il est proposé d'affecter la somme de 320 000 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement de la réparation des maisonnettes de Noël et pour l'acquisition de nouvelles maisonnettes pour le Marché de Noël et des traditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-4.3**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 24 JUILLET 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-2421)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 24 juillet 2023, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 990 734 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-4.4**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Mme Marjolaine Mercier, datées des 5 et 17 juillet 2023 ;
- 2° de la conseillère Mme Nathalie Delisle, datée du 20 juillet 2023;
- 3° de la conseillère Mme Geneviève Héon, datée du 21 juillet 2023;
- 4° du conseiller M. Alvaro Cueto, datée du 7 juillet 2023.

CO-230822-4.5**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'INSTALLATION DE STATIONS BIXI (SD-2023-2439)**

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 400 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de trois ans, afin de prévoir les crédits requis pour l'installation de stations BIXI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**

M. Jacques Lemire reprend son siège.

CO-230822-6.1**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-064 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION MAJEURE DE LA MAISON LE RÉVEIL, SITUÉE AU 930, RUE SAINT-JACQUES (SD-2023-2354)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-064 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de rénovation majeure de La maison Le réveil, située au 930, rue Saint-Jacques, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Infrastructel inc., pour un montant estimé à 416 607,95 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-071 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION MAJEURE DE LA MAISON LE RÉVEIL, SITUÉE AU 930, RUE SAINT-JACQUES (SD-2023-2326)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-071 pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de rénovation majeure de La maison Le réveil, située au 930, rue Saint-Jacques, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Cimaise inc., pour un montant estimé à 413 109,77 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-075 POUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEU POUR ENFANTS AUX PARCS GARDENVILLE, FERNAND-BOUFFARD, GRAY, LIONEL-GROULX ET DES ORMEAUX (SD-2023-2357)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-075 pour l'aménagement d'aires de jeu pour enfants aux parcs Gardenville, Fernand-Bouffard, Gray, Lionel-Groulx et Des Ormeaux, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagement Sud-Ouest, pour un montant de 3 452 077,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23- 078 POUR DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE À NIVEAU DES TERRAINS DE SOCCER NATURELS 2023 (SD-2023-2291)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-078 pour des travaux dans le cadre du programme de mise à niveau des terrains de soccer naturels 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, 9032-2454 Québec inc., faisant affaires sous le nom Techniparc, pour un montant de 232 820,57 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-079 POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE PÉTANQUE AU PARC DES VÉTÉRANS (SD-2023-2234)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-079 pour la réfection du terrain de pétanque au parc des Vétérans, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant de 325 366,32 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-080 POUR LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES TERRAINS DE BASEBALL 2023 (SD-2023-2282)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-080 pour le programme de mise aux normes des terrains de baseball 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, 9032-2454 Québec inc., faisant affaires sous le nom Techniparc, pour un montant de 262 794,80 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-086 POUR LES TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT DE VOIES CYCLABLES SUR LA RUE ADONCOUR (SD-2023-2310)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-086 pour les travaux de développement de voies cyclables sur la rue Adoncour, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement routier NRJ inc., pour un montant de 256 620,92 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-087 POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA PATINOIRE PERMANENTE AU PARC PIERRE-LAPORTE (SD-2023-2414)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-087 pour des travaux de reconstruction de la patinoire permanente au parc Pierre-Laporte, au plus bas soumissionnaire conforme, 9140-2594 Québec inc., faisant affaires sous le nom Construction Arcade, pour un montant de 1 348 000,00 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-088 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE RENÉ-LÉVESQUE ET DE LA POINTE-DU-MARIGOT (SD-2023-2413)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-088 pour le réaménagement de la promenade René-Lévesque et de la Pointe-du-Marigot, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 5 210 834,49 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.10**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-2367)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 109 857,69 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la réalisation de plans et devis et pour la demande d'autorisation auprès du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, afin de permettre l'aménagement d'une plateforme de gestion des sols et des matériaux ainsi qu'un parc sur le lot 2 799 365 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-6.11

**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
(SD-2023-2160)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 253 053,54 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour des services professionnels en ingénierie, requise pour la réalisation de l'étude de circulation dans le cadre de l'étude d'avant-projet de réfection du boulevard Jacques-Cartier Est, du boulevard Roland-Therrien à la rue Jean-Neveu incluant la reconfiguration de l'intersection avec le chemin du Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-230822-7.1

**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LA PROMESSE DE
VENTE INTERVENUE AVEC INVESTISSEMENTS INNOVAL INC. ET FIII-
2 PORTANT SUR LES LOTS 5 853 955, 6 092 788 ET 5 853 956 DU
CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-2347)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'approuver l'addenda n° 1 modifiant la promesse de vente intervenue avec Investissements Innoval inc. et FIII-2 portant sur les lots 5 853 955, 6 092 788 et 5 853 956 du cadastre du Québec, lequel a pour objet de soustraire le lot 6 092 788 de cette promesse.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 14

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-230822-7.2**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC SUSHI SITO EXPRESS INC., PORTANT SUR LE LOCAL P34 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL ET SUR LE LOCAL ARRIÈRE ADJACENT (SD-2023-1891)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec Sushi Sito Express inc., portant sur le local P34 du Marché public de Longueuil et sur le local arrière adjacent, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de six périodes consécutives et supplémentaires de deux mois, portant la dernière période du 1^{er} juillet au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.3**APPROBATION DE L'ADDENDA N°2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC VIANDES TI-CLAUDE INC., PORTANT SUR LE LOCAL P9-P10 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1768)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n°2 modifiant le bail intervenu avec Viandes Ti-Claude inc., portant sur le local P9-P10 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de six périodes consécutives et supplémentaires de deux mois, portant la dernière période du 1^{er} juillet au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.4**APPROBATION DE L'ADDENDA N°2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC M. ARASH MASSOUDI, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM FRUITS À GOGO, PORTANT SUR LE LOCAL P3-P4 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1770)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n°2 modifiant le bail intervenu avec M. Arash Massoudi, faisant affaires sous le nom Fruits à gogo, portant sur le local P3-P4 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.5**APPROBATION DE L'ADDENDA N°2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC LES CUISINIERS DIFFÉRENTS, PORTANT SUR LE LOCAL P26-P27 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1775)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n°2 modifiant le bail intervenu avec Les cuisiniers différents, portant sur le local P26-P27 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement

du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.6

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 3 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC LES CUISINIERS DIFFÉRENTS, PORTANT SUR LE LOCAL P11-P12 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1766)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 modifiant le bail intervenu avec Les cuisiniers différents, portant sur le local P11-P12 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.7

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 3 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9413-2404 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM LOS TNT TACOS, PORTANT SUR LE LOCAL P57 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1771)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 modifiant le bail intervenu avec 9413-2404 Québec inc., faisant affaires sous le nom Los Tnt Tacos, portant sur le local P57 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.8

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 3 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9201-8183 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LES NOMS LA BOÎTE À CAFÉ, LA BOÎTE À THÉ ET JOË BAR LAITIER, PORTANT SUR LE LOCAL P38-P39 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1772)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 modifiant le bail intervenu avec 9201-8183 Québec inc., faisant affaires sous les noms La boîte à café, La boîte à thé et Joë Bar laitier, portant sur le local P38-P39 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.9**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 3 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9365-6627 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM SIMONE LUNCHEONETTE, PORTANT SUR LE LOCAL P37 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1773)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 modifiant le bail intervenu avec 9365-6627 Québec inc., faisant affaires sous le nom Simone Luncheonette, portant sur le local P37 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.10**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 3 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9394-0682 QUÉBEC INC., PORTANT SUR LE LOCAL P35-P36 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1774)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 modifiant le bail intervenu avec 9394-0682 Québec inc., portant sur le local P35-P36 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.11**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 3 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC SIEGFRIED MARTIN THEODOR BACHTOLD MEYER, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM MEYER'S SAUCISSES ALLEMANDE, PORTANT SUR LE LOCAL P1-P2 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1776)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 modifiant le bail intervenu avec Siegfried Martin Theodor Bachtold Meyer, faisant affaires sous le nom Meyer's Saucisses Allemande, portant sur le local P1-P2 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.12**ACCEPTATION D'UN AMENDEMENT À UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 208 951 ET 3 693 655 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-2110)**

Retiré

CO-230822-7.13**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 1 926 084 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-2287)**

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse du Centre de la petite enfance de Longueuil-Est d'acheter une partie du lot 1 926 084 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 229,7 m², ayant front sur la terrasse Des Ormeaux, pour un montant approximatif de 91 880 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées à la promesse d'achat du 10 juillet 2023;

2° de retirer la partie du lot 1 926 084 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.14**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 5 495 052 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-2054)**

Il est proposé :

1° d'accepter l'offre de la propriétaire de l'immeuble situé au 195, rue Chambly, d'acheter le lot 5 495 052 du cadastre du Québec, adjacent à l'immeuble situé au 195, rue Chambly, d'une superficie de 39,5 m², au montant de 3 554,21 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du conseiller - projets immobiliers à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 25 mai 2023 et acceptée par l'acheteuse le 14 juin 2023;

2° de retirer le lot 5 495 052 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-7.15**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 510 683 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ADJACENT AU 1644-1652, RUE SAINT-GÉRALD À LONGUEUIL (SD-2023-2238)**

Il est proposé d'accepter l'offre du propriétaire de l'immeuble situé au 1644-1652, rue Saint-Gérald, d'acheter une partie du lot 6 510 683 du cadastre du Québec, adjacent à cet immeuble, d'une superficie approximative de 285,8 m², au montant approximatif de 15 398,90 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du conseiller - projets immobiliers à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 6 juillet 2023 et acceptée par l'acheteur le même jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-230822-8.1**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES AUTEURS DE LA MONTÉRÉGIE CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET HISTOIRES, PIQUE-NIQUE ET AUTRES HISTOIRES QUI RÔDENT (SD-2023-1950)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec l'Association des auteurs de la Montérégie concernant la réalisation du projet *Histoires, pique-nique et autres histoires qui rôdent* dans le cadre du plan d'action 2022-2026 de la *Politique du patrimoine culturel de Longueuil*, par laquelle une aide financière de 10 000,00 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-8.2**APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023-2024 (SD-2023-2279)**

Il est proposé d'approuver la convention avec Zone Loisir Montérégie inc. concernant le versement d'une aide financière maximale de 35 328 \$ à la Ville, pour la participation au projet *Camp de jour*, dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1228 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-577 ÉTABLISSANT UN CODE DU LOGEMENT POUR LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-2185)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1228 modifiant le Règlement CO-2009-577 établissant un Code du logement pour la Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-8.4**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1232 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE VENTE ITINÉRANTE (SD-2023-2091)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1232 modifiant divers règlements en matière de vente itinérante*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-230822-8.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1237 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1093 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE CHAMBRES DE VANNE ET DE CHAMBRES DE VIDANGE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-2009)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1237 modifiant le Règlement CO-2020-1093 ordonnant des travaux de construction et de réfection de chambres de vanne et de chambres de vidange et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-8.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1241 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2023-2228)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1241 modifiant le règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-8.7

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1155 SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-0823)

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un modifiant le Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil, sera présenté.

CO-230822-8.8**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1234 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1155 SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-0823)**

Il est proposé :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement CO-2023-1234 modifiant le Règlement CO-2021-1155 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil*;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le territoire de la Ville de Longueuil, par l'entremise de l'Office de participation publique de Longueuil et à la date, heure et lieu fixés par l'Office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2023-2137)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt, sera présenté.

CO-230822-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1222 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2023-2137)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1222 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt*.

CO-230822-8.11**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE (SD-2023-1531)**

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre, sera présenté.

CO-230822-8.12**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE (SD-2023-1531)**

M. Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1239 modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre*.

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-230822-8.13

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS MENSTRUELS DURABLES (SD-2023-2369)

Mme Affine Lwalalika donne un avis de motion qu'un règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat de produits menstruels durables, sera présenté.

CO-230822-8.14

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1243 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS MENSTRUELS DURABLES (SD-2023-2369)

Mme Affine Lwalalika procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1243 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de produits menstruels durables*.

CO-230822-8.15

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL (SD-2023-2392)

M. Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement CM-2002-37 règlement intérieur du conseil, sera présenté.

CO-230822-8.16

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL (SD-2023-2392)

M. Sylvain Joly procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1245 modifiant le règlement CM-2002-37 règlement intérieur du conseil*.

CO-230822-8.17

APPROBATION DE L'ACCORD DE SUBVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, REPRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN, POUR L'ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE DU CANADA (SD-2023-1972)

Considérant le décret 1520-2021 du 8 décembre 2021 concernant l'exclusion de l'application des articles 3.11 et 3.12 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif de la catégorie des accords de subvention entre des organismes municipaux et des organismes publics et le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Le Canada en fête;

Il est proposé d'approuver l'accord de subvention à intervenir entre la Ville et Sa Majesté Le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien, concernant l'octroi d'une aide financière de 18 000 \$

pour l'organisation des festivités de la Fête du Canada dans l'arrondissement de Greenfield Park dans le cadre du programme *Le Canada en fête*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-8.18

DEMANDE DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES PAR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ CONCERNANT LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-2335)

ATTENDU que la Charte de la Ville de Longueuil (chapitre C-11.3) prévoit que le conseil de la ville est composé du maire et de 15 conseillers de la ville;

Qu'en vertu du décret 1831-2022 du 14 décembre 2022, la population de la Ville de Longueuil est maintenant de 253 629 habitants;

Qu'en cohérence avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), qui prévoit que le nombre de districts électoraux est d'au moins 18 et d'au plus 36, pour une municipalité de 250 000 habitants ou plus mais de moins de 500 000 habitants, il est opportun d'augmenter le nombre de districts électoraux de 15 à 18;

Que l'augmentation du nombre de districts à 18 implique une augmentation du nombre de conseillers de ville à 18, par l'ajout de deux conseillers dans l'arrondissement de Saint-Hubert et d'un conseiller dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, afin de respecter le poids démographique de ces deux arrondissements;

Qu'il est opportun d'augmenter le nombre de membres du comité exécutif par l'ajout d'un membre du conseil, afin que le comité exécutif soit composé du maire et de cinq membres du conseil qu'il désigne;

ATTENDU également que la Ville de Longueuil a débuté en 2015 un travail d'envergure de révision de l'ensemble des dispositions réglementaires applicables sur son territoire afin de mieux répondre aux divers enjeux d'aménagement et de développement du territoire, d'assurer la cohérence du développement de la ville par l'harmonisation des règlements d'urbanisme entre les arrondissements, de permettre une application efficiente des règlements et de faciliter la compréhension des normes par les citoyens, et ce, en prenant en compte les défis contemporains et l'évolution des besoins des communautés ainsi que leurs particularités;

Que pour mener à terme cet exercice de révision, il est nécessaire d'autoriser un conseil d'arrondissement de la Ville de Longueuil à adopter, au plus tard le 31 décembre 2024, tout règlement de remplacement visé à l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), dont les règlements sur le zonage et sur les usages conditionnels, avec certaines adaptations, bien que le plan d'urbanisme révisé de la Ville soit entré en vigueur le 28 octobre 2021;

Il est proposé de présenter à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi d'intérêt privé pour :

1° modifier la Charte de la Ville de Longueuil afin d'augmenter le nombre de conseillers de la Ville et le nombre de membres du comité exécutif, et;

2° autoriser un conseil d'arrondissement à adopter, au plus tard le 31 décembre 2024 et sous réserve du pouvoir du ministre d'accorder une

prolongation de délai conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)*, tout règlement de remplacement visé à l'article 110.10.1 de cette loi, avec certaines adaptations, bien que le plan d'urbanisme de la Ville soit entré en vigueur le 28 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-230822-10.1

RÉVISION D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉMOLITION COMPLÈTE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AUX 1597, 1599 ET 1601, BOULEVARD QUINN, DANS L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2023-2336)

Il est proposé de confirmer concernant la décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles le 11 juillet 2023 de refuser la démolition complète du bâtiment principal situé aux 1597, 1599 et 1601, boulevard Quinn, dans l'arrondissement Vieux-Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-10.2

RÉVISION D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉMOLITION COMPLÈTE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AUX 3017 ET 3019, RUE MACKAY, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT (SD-2023-1872)

Retiré

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-230822-12.1

ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024, 2025 ET 2026 (SD-2023-2156)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter la partie du programme d'immobilisations de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 joint à la présente résolution et prévoyant des dépenses en immobilisations de 106 276 000 \$ pour 2024, 129 326 300 \$ pour 2025 et 147 451 700 \$ pour 2026;

2° de décréter que le document explicatif de cette partie du programme d'immobilisations de la Ville est publié dans un journal local diffusé sur le territoire de l'agglomération au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.2

DÉSIGNATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION (SD-2023-2313)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner les personnes suivantes à titre de membres de commissions du conseil d'agglomération :

1° M. Ludovic Grisé Farand à titre de membre de la Commission du budget, des finances et de l'administration, en remplacement de M. Louis Mercier;

2° Mme Nancy Cormier à titre de membre de la Commission de l'habitation et du logement social, en remplacement de M. Vincent Fortier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.3

DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'HABITATION ET DU LOGEMENT SOCIAL (SD-2023-2321)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner Mme Nancy Cormier à titre de présidente de la Commission de l'habitation et du logement social, en remplacement de M. Vincent Fortier, jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.4

ADHÉSION À LA PHASE 2 DU PROJET COHABITATION HARMONIEUSE EN ZONE AGRICOLE (SD-2023-1666)

CONSIDÉRANT qu'une campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole a été réalisée par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie avec 13 MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil de 2019 à 2021, avec le soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

CONSIDÉRANT que cette campagne a été complétée avec succès et que plusieurs partenaires ont exprimé le souhait de mettre en place une phase 2;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de la Montérégie et les MRC partenaires ont déposé une demande d'aide financière pour un projet collectif à l'Entente sectorielle bioalimentaire de la Montérégie, pour la mise en œuvre d'une phase 2 de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle campagne déployée sur deux ans vise principalement à développer des outils qui permettent une rétroaction avec les citoyens et usagers de la zone agricole, d'éduquer les jeunes en milieu scolaire et mettre en lumière de façon positive les défis communs des résidents des zones rurales et urbaines;

CONSIDÉRANT que l'UPA Montérégie a accepté d'être fiduciaire de ce projet;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée par les MRC est une contribution nature (temps en ressources humaines);

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adhérer à la démarche initiée par diverses municipalités régionales de comté de la Montérégie et la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie pour la réalisation de la phase 2 de la campagne de sensibilisation sur la cohabitation harmonieuse de la zone agricole, financée par l'Entente sectorielle bioalimentaire de la Montérégie;

2° d'autoriser la participation d'un employé aux rencontres du comité de suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.5

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE 2023 (SD-2023-2176)

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT que l'organisme Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'appuyer la Semaine de la sensibilisation à la sécurité publique ferroviaire se déroulant du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.6

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-089 POUR L'ACQUISITION DE COMMUTATEURS RÉSEAU POUR LE PROJET SANS-FIL (WIFI) (SD-2023-2125)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-089 pour l'acquisition de quarante-trois commutateurs réseau pour le projet sans-fil (WIFI), à ESI Technologies, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un montant de 328 382,42 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.7**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-093 POUR L'ACQUISITION DE LICENCES ORACLE ADVANCED SECURITY ET EMPRUNT AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2023-2331)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-093 pour l'acquisition de licences Oracle Advanced Security, à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un montant de 312 707,08 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de service datée du 12 juillet 2023;

2° d'emprunter au fonds de roulement local un montant n'excédant pas 125 925 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin;

3° d'emprunter au fonds de roulement de l'agglomération un montant n'excédant pas 159 619 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-072 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE COMPACTEURS À CARTON AVEC CONTENEURS AUX ÉCOCENTRES MARIE-VICTORIN ET PAYER (SD-2023-2194)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-072 pour la fourniture et l'installation de compacteurs à carton avec conteneurs aux écocentres Marie-Victorin et Payer, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Industek inc., pour un montant de 204 950,15 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-082 POUR L'AMÉNAGEMENT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (CONTRAT 1) (SD-2023-2408)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-082 pour l'aménagement de véhicules pour le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (contrat 1), au plus bas soumissionnaire conforme, P.E.S. Canada inc., pour un montant estimé à 133 183,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-095 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SILICATE DE SODIUM (SD-2023-2318)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-095 pour la fourniture et la livraison de silicate de sodium, pour une période débutant le 1^{er} septembre 2023 et prenant fin le 31 décembre 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Brenntag Canada inc., pour un montant estimé à 123 437,16 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.11**AUTORISATION DE LA RECONDUCTION DU CONTRAT APP-20-218 POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1896)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la reconduction du contrat APP-20-218 pour le traitement des ordures de la Ville de Longueuil, adjugé à WM Québec inc., pour une période de deux ans débutant le 1^{er} mai 2024

et prenant fin le 30 avril 2026, pour un montant estimé à 14 152 378,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.12

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE MÉDECIN-CONSEIL (SD-2023-2330)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 118 715,26 \$, taxes comprises, au contrat pour la fourniture de services de médecin-conseil, attribué de gré à gré à Gescodel inc., faisant affaires sous le nom Les consultants MHD, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-2330.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.13

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC H2O TRAITEMENT INDUSTRIELS INC. CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2023-2277)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec H2O Traitement Industriels inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 2920, rue Star, pour une période débutant le 8 septembre 2023 et prenant fin le 7 septembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.14

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC SPB SOLUTIONS INC. CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2023-2430)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec SPB Solutions inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 1375, rue Graham-Bell, à Boucherville, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.15

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'A.C.D.O. ASSOCIATION CANADIENNE DES DONS D'ORGANES CONCERNANT LE TRANSPORT D'ORGANES HUMAINS, DE TYPAGE, D'ÉQUIPES MÉDICALES, D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX ET DE SENSIBILISATION (SD-2023-2200)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec l'A.C.D.O. Association canadienne des dons d'organes concernant le transport d'organes humains, de typage, d'équipes médicales, d'équipements médicaux et de sensibilisation, pour une période de cinq ans et renouvelable automatiquement pour une période additionnelle de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.16

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE AU COMITÉ ACCÈS CANNABIS (SD-2023-1967)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention maximale de 495 000 \$ à la Ville, pour la participation du Service de police au Comité Accès Cannabis, pour l'exercice financier 2022-2023;

2° d'approuver l'affectation de trois ressources à la mise en œuvre des activités de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.17**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE AU COMITÉ ACCÈS TABAC (SD-2023-1968)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention maximale de 330 000 \$ à la Ville, pour la participation du Service de police au Comité Accès Tabac, pour l'exercice financier 2022-2023;

2° d'approuver l'affectation de deux ressources à la mise en œuvre des activités de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro quitte son siège.

CO-230822-12.18**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, ET DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE AU COMITÉ ACCÈS ALCOOL (SD-2023-2206)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique, la Régie des alcools, des courses et des jeux, et de l'Association des directeurs de police du Québec concernant le versement d'une subvention maximale de 96 750 \$, taxes comprises, le cas échéant, à la Ville, pour la participation du Service de police au Comité Accès Alcool, pour l'exercice financier 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.19**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET L'OFFICE D'HABITATION DE LONGUEUIL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (VOLET 2) (SD-2023-2034)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de financement avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Longueuil (OHL) dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2), pour les ménages sans logis ou à risque de l'être, pour une période débutant rétroactivement le 1^{er} avril 2023 et prenant fin le 31 mars 2024, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une aide financière par la Ville à l'OHL, d'un montant de 20 000 \$, taxes nettes, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.20**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MONTÉRÉGIE ET LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES CONCERNANT LA RÉVISION DES DOSSIERS ENQUÊTÉS PAR LA VILLE EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE (SD-2023-1854)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de collaboration avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie et le Directeur des poursuites criminelles et pénales concernant la révision des dossiers enquêtés par la Ville en matière d'agression sexuelle (REMAS), pour une période prenant fin le 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.21**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE TRANSITION AVEC L'AUTORITÉ RÉGIONALE DU TRANSPORT MÉTROPOLITAIN CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT CHEVRIER POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024 (SD-2023-2278)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente de transition avec l'Autorité régionale du transport métropolitain concernant l'exploitation d'une partie du stationnement Chevrier, situé à Brossard, pour une période débutant le 31 juillet 2023 et prenant fin le 31 juillet 2024, laquelle prévoit notamment l'engagement par la Ville à payer le montant réel des coûts d'exploitation de ce stationnement;

2° de prendre acte de la résolution à venir de la Ville de Brossard par laquelle cette dernière s'engage au paiement de la quote-part pour un montant estimé à 90 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro reprend son siège.

CO-230822-12.22

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC INFO-CRIME QUÉBEC, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM ÉCHEC AU CRIME, CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME VISANT LA PRÉVENTION ET LA LUTTE À LA CRIMINALITÉ (SD-2023-2202)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de partenariat avec Info-Crime Québec, faisant affaires sous le nom Échec au Crime, concernant la mise en œuvre d'un programme visant la prévention et la lutte à la criminalité, pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.23

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LE PRÊT D'UN OFFICIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉCHANGE ET DE DÉVELOPPEMENT (SD-2023-2087)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt d'un officier dans le cadre du

Programme d'échange et de développement, pour une période débutant le 29 mai 2023 et prenant fin le 29 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.24

APPROBATION DU RÈGLEMENT L-133, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2023-2265)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le *Règlement L-133 décrétant un emprunt n'excédant pas 85 903 000 \$ pour financer la réalisation de travaux d'infrastructure pour l'électrification du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil*, adopté par le Réseau de transport de Longueuil le 6 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.25

AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES CONCERNANT UN IMMEUBLE PATRIMONIAL (SD-2023-2366)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles de la Ville de Longueuil quant à l'autorisation de la démolition complète du bâtiment accessoire de l'immeuble patrimonial situé au 260, rue Saint-Thomas, dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil et d'aviser la Ville de Longueuil qu'il n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au troisième alinéa de l'article 148.0.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.26

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-062 POUR L'ACQUISITION DE COMMUTATEURS RÉSEAU (SD-2023-1084)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-062 pour l'acquisition de commutateurs réseau, à ITI inc., par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un montant de 329 623,78 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission émise le 15 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.27

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-19-025 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR DES CHARGÉS DE PROJET ET DES ANALYSTES INTÉGRATEURS ET FONCTIONNELS (SD-2023-2047)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 194 051,36 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-19-025 pour la fourniture de services professionnels en technologies de l'information pour des chargés de projet et des analystes intégrateurs et fonctionnels, requise pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet Système de gestion de dossiers du service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230822-12.28

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-116 POUR LE SERVICE DE DÉSHYDRATATION, DE CHARGEMENT, DE TRANSPORT ET DE RECYCLAGE DES BOUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2023-2460)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-116 pour le service de déshydratation, de chargement, de transport et de recyclage des boues au Centre d'épuration rive-sud (CERS), pour une période prenant fin le 31 décembre 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, GFL Environmental Services inc., pour un montant estimé à

337 112,45 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-230822-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

Le conseiller Jacques Lemire dépose un avis de proposition visant à modifier l'article 5 du Règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus.

CO-230822-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers